

Theme 2: The Historic Urban Landscape and Evolution of Urban Heritage Governance Concept.

21. « ORAN, UN EXERCICE DE RÉHABILITATION DANS LA GOUVERNANCE D'UN GRAND PROJET URBAIN ».

Dalila Senhadji, Architecte qualifiée des sites et monuments protégés, Département d'Architecture Faculté d'Architecture et de Génie civil, Université des Sciences et de la Technologie Mohamed Boudiaf, USTO - ORAN - Algérie

Notre contribution à cet important symposium consiste à présenter une expérience de terrain. Etant architecte des sites et monuments protégés, nous avons travaillé avec une entreprise italienne sur les chantiers de réhabilitation de bâtiments XIX^e et XX^e s. à Oran.

Rappelant qu'Oran est la deuxième ville d'Algérie avec un riche passé historique notamment arabe, espagnol, ottoman et français, elle s'apprête à accueillir les Jeux Méditerranéens le 25 juin 2022.

Le patrimoine architectural devait être restauré du moins en partie. Les projets de réhabilitation s'inscrivaient dans le grand projet de métropolisation et de gouvernance de la ville d'Oran. Celui-ci comptait de nombreux projets structurants et des opérations liées à la préservation du patrimoine architectural. Ainsi la ville a connu ces dernières années une production foisonnante en matière de projets architecturaux et urbains nouveaux et des « tentatives » parfois heureuses et parfois malencontreuses dans le patrimoine.

Cependant, les chantiers de réhabilitation ont été une opportunité pour la formation de la main d'œuvre locale en grande partie non qualifiée et non spécialisée au départ et pour les étudiants en architecture. La matière Histoire de l'Architecture que j'enseigne à l'Université a été exploitée et mise en situation professionnelle au sein de ces chantiers par les étudiants. Un panorama (limité au vu des recommandations du symposium) des étapes et des techniques de réhabilitation adoptées dans des bâtiments parfois centenaires (réhabilitation des façades, des parties communes terrasses et cages d'escalier, etc.) est présenté.

Ces opérations s'inscrivent dans les directives des chartes de Paris (déclaration de Paris sur le patrimoine comme moteur du développement adoptée à Paris le 1^{er} décembre 2011) et davantage dans celles de La Valette pour la sauvegarde et la gestion des villes et ensembles urbains historiques (notamment dans les points : a. Villes et ensembles historiques, h – Gouvernance (concertation entre toutes les parties prenantes: autorités élues, services municipaux, administrations publiques, experts, organisations professionnelles, associations locales, universités, habitants, etc. et les actions d'information, de sensibilisation et de formation). Cette expérience alliant des aspects techniques, de la formation *in situ* et de la sensibilisation serait mise en lumière lors de ce symposium.

Mots clés : Gouvernance, Patrimoine architectural, charte de la Valette, réhabilitation, Oran.